



Le niveau de vie des ménages du pays de Lorient-Quimperlé est supérieur à celui constaté en province. Le territoire est en outre plus égalitaire en ce qui concerne la répartition des revenus. En plus des comparaisons des niveaux de vie du territoire par rapport au national et régional, cette étude détaille, au sein du territoire, les niveaux de vie par tranches d'âge, types de ménages et par sources principales de revenus.

DE QUOI PARLE-T-ON ?



NIVEAU DE VIE

Il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Il permet de tenir compte du nombre de personnes par ménage. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.



REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES

=



REVENU DÉCLARÉ

Revenus d'activité, du patrimoine, pensions, retraites, indemnités chômage

+



PRESTATIONS SOCIALES

allocations, minima

+



REVENUS FINANCIERS NON IMPOSÉS

livrets épargne

-

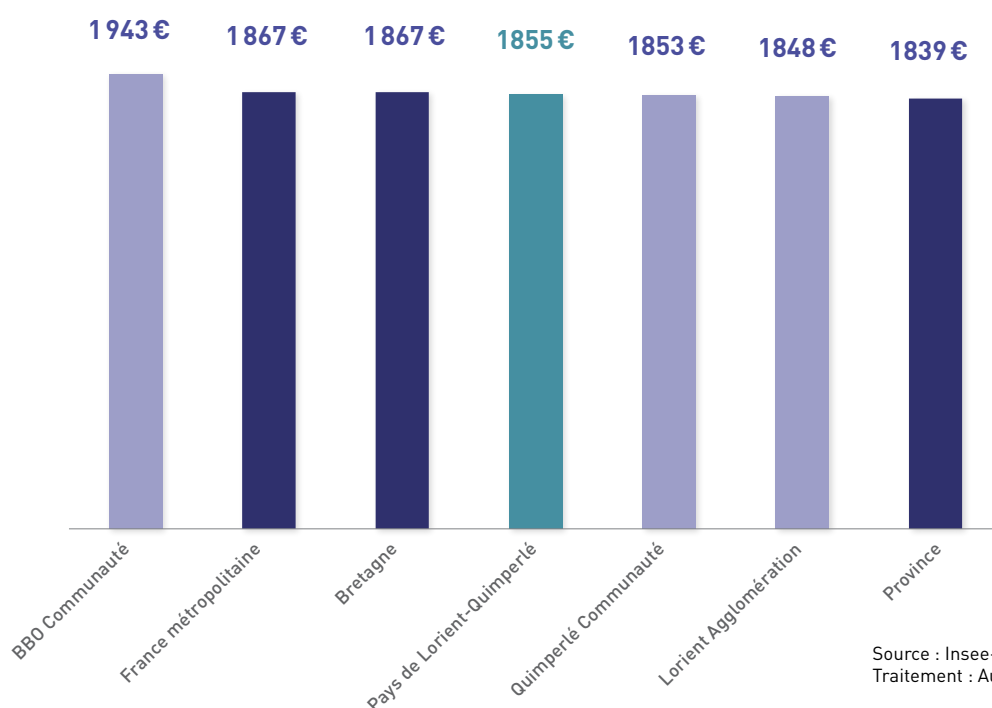


IMPÔTS

CSG, CRDS, sur le revenu

UN NIVEAU DE VIE MÉDIAN SUPÉRIEUR AU NIVEAU NATIONAL HORS ÎLE-DE-FRANCE

MÉDIANE DES REVENUS DISPONIBLES MENSUELS PAR UNITÉS DE CONSOMMATION EN 2020



Source : Insee-FiloSoFi - 2020
Traitement : AudéLor, mai 2023

La médiane des revenus disponibles (après impôts, transferts et redistribution) divise les ménages en deux parts égales : une moitié a des revenus supérieurs, l'autre des revenus inférieurs. **Cette médiane est de 1855 € pour le pays de Lorient-Quimperlé en 2020.** Ce niveau est inférieur à celui de la France métropolitaine du fait de l'impact de l'Île-de-France qui concentre 25 % des revenus pour 18 % des foyers fiscaux. Il est proche de la Bretagne, classée en troisième position des régions françaises, et est au-dessus du niveau de la province (+16 € par mois soit 192 € par an)

L'inflation cumulée de 2015 à 2020 était de 4,8 %. Dans le même temps, le niveau de vie a augmenté de +8,9% en France métropolitaine et légèrement plus en province et sur le pays de Lorient Quimperlé (+9,0%). Sur ce dernier, c'est BBO Communauté qui a connu la plus forte progression du niveau de vie (+9,5% contre +9,2% à Quimperlé Communauté et +8,9% sur Lorient Agglomération).



UN TERRITOIRE MOINS INÉGALITAIRE

Il est localement bien inférieur aux chiffres nationaux (province et France métropolitaine). Les revenus des plus riches du pays de Lorient Quimperlé sont près de trois fois supérieurs à ceux des plus pauvres.

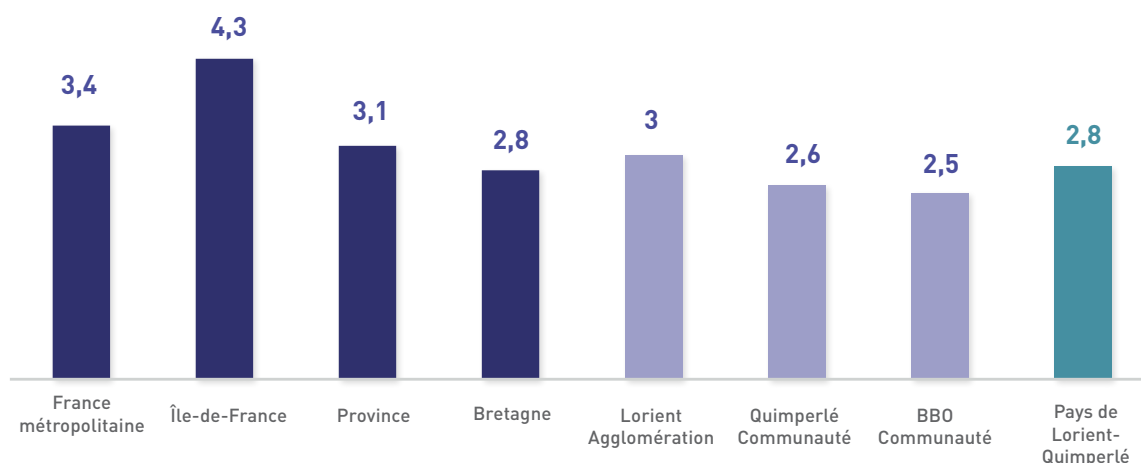
Les inégalités de revenus sont encore plus faibles sur 2 intercommunalités du territoire (Quimperlé Communauté et Blavet Bellevue Océan communauté). (cf graphique cidessous).



RAPPORT INTERDÉCILE

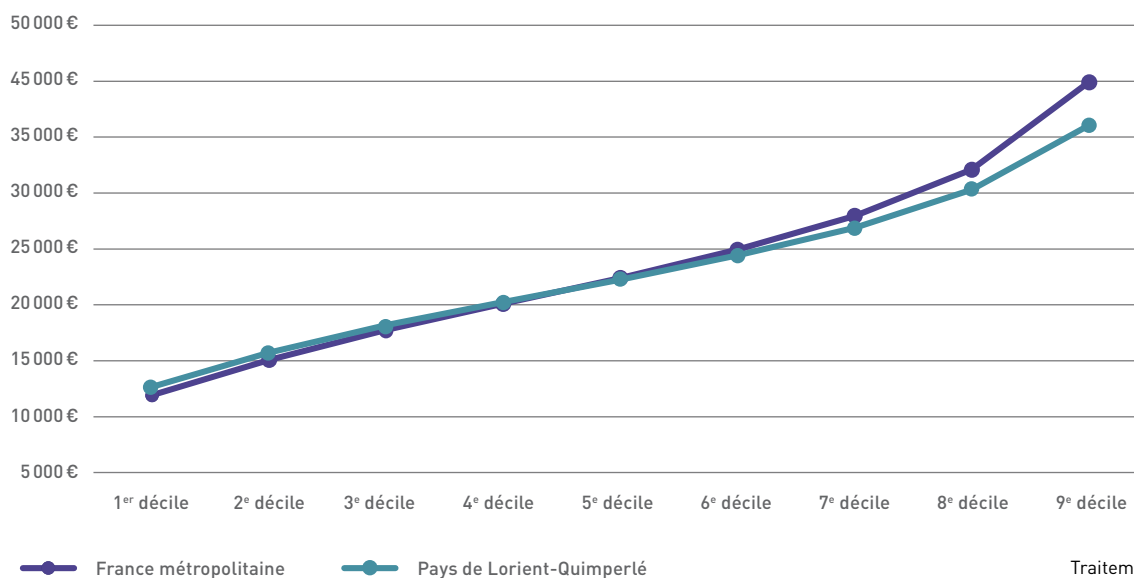
Le rapport interdécile est un indicateur permettant de comparer les revenus des 10 % les plus riches avec ceux des 10 % les plus pauvres, mesurant ainsi les **inégalités**.

Rapport interdécile des revenus disponibles par unité de consommation en 2020



Source : Insee-FiloSoFi
Traitement : AudéLor - mai 2023

Revenus disponibles par déciles sur le pays de Lorient Quimperlé et la France métropolitaine par unité de consommation en 2020



Source : Insee-FiloSoFi
Traitement : AudéLor - mai 2023

Les habitants du pays de Lorient Quimperlé sont un peu **moins pauvres** que les habitants de la France métropolitaine (les 10% les plus pauvres du pays de Lorient- Quimperlé ont un revenu disponible par U.C inférieur à 1055€ par mois contre 993 € pour les 10% les plus pauvres de la France métropolitaine). Comme l'indique le graphique ci-avant, les revenus des cinq premiers déciles (soit jusqu'à la médiane) sont plus élevés sur le pays de Lorient Quimperlé que sur

la France métropolitaine. Ils deviennent inférieurs à partir de la médiane, soit pour les 50% les plus riches.

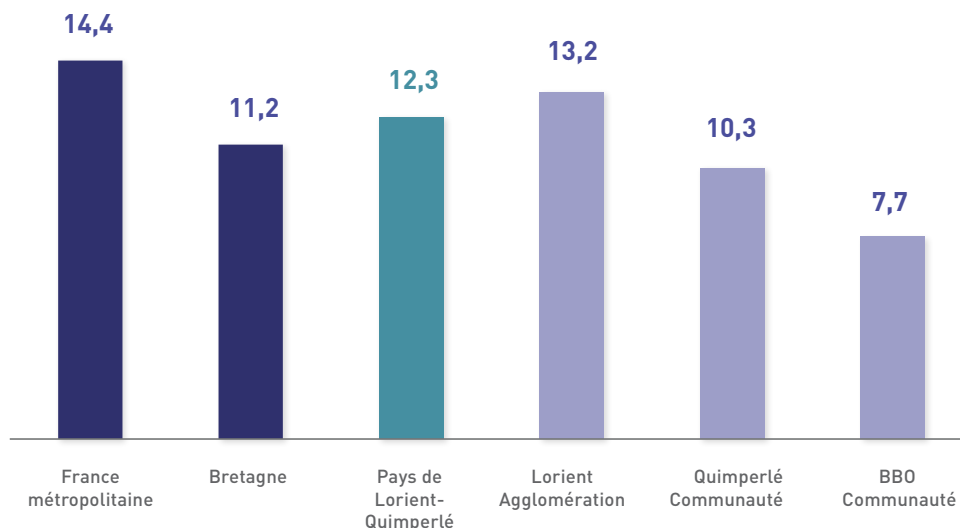
Le **taux de pauvreté** sur le territoire est inférieur au niveau national mais supérieur à celui observé en Bretagne. BBO Communauté présente un taux particulièrement bas, presque deux fois inférieur à celui de la France métropolitaine (cf. graphique ci-dessous).



LE TAUX DE PAUVRETÉ

Il correspond à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60% du niveau de vie médian de France métropolitaine. En 2020, il correspond à un revenu disponible de **1 120 euros par mois** pour une personne vivant seule et de 2 352 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

Taux de pauvreté à 60 % en 2020



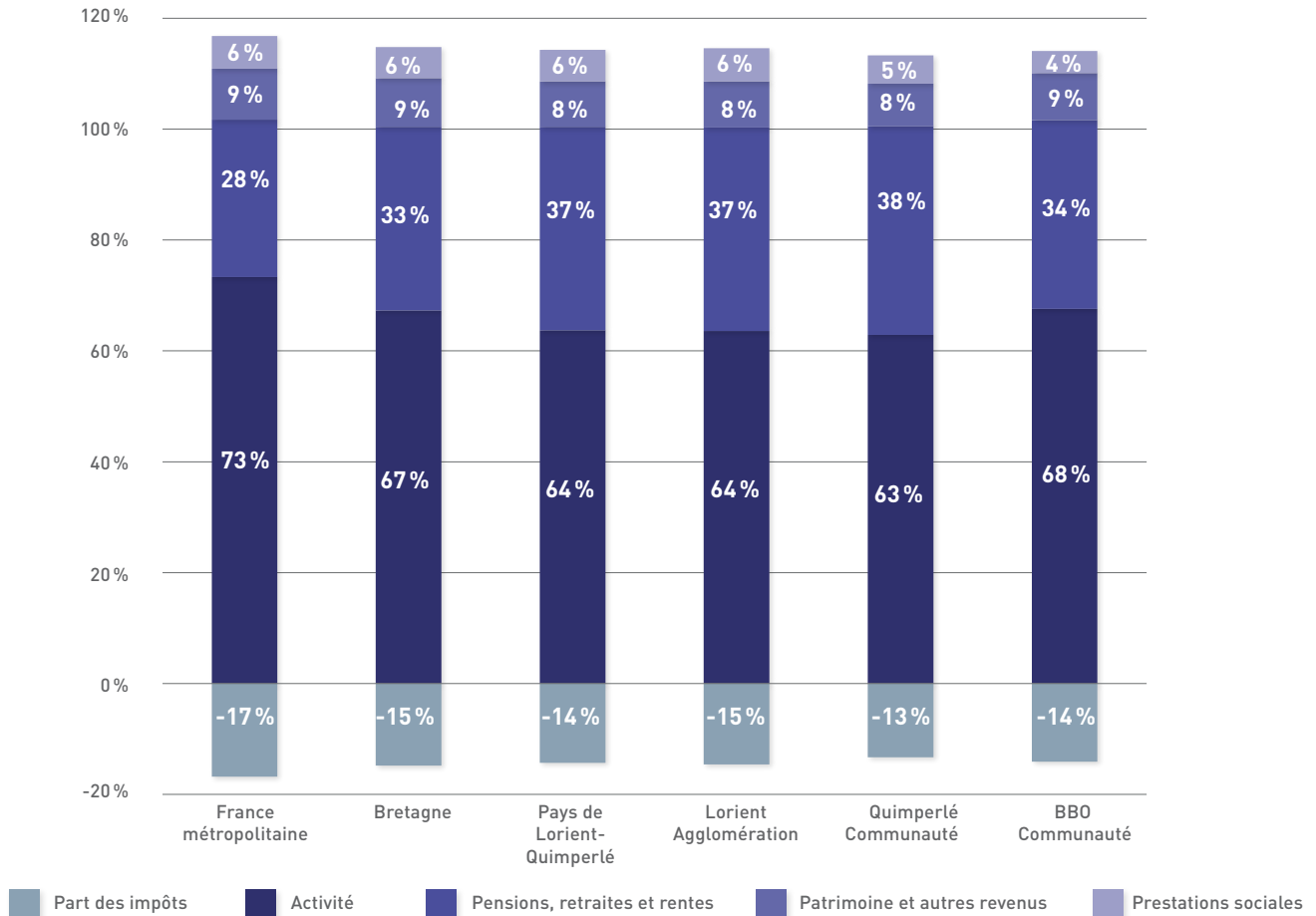
Source : Insee-FiloSoFi - 2020
Traitement : AudéLor - mai 2023



LA MAJORITÉ DES REVENUS PROVIENT DES SALAIRES

Les revenus provenant de **l'activité** (salaires, traitements et revenus d'activités non salariées) représentent la part la plus importante des revenus, suivis des pensions et retraites.

Structure des revenus disponibles en 2020



Source : Insee-FiloSoFi - 2020
Traitement : AudéLor - mai 2023



NOTE DE LECTURE

Le graphique représente la structure des revenus disponibles, c'est-à-dire les revenus déclarés (revenus d'activité, du patrimoine, pensions et retraites, indemnités chômage) + les prestations sociales + les revenus financiers non imposés (livret épargne) – les impôts (CSG, CRDS, sur le revenu). L'ensemble de tous ces revenus dépasse donc 100 % auquel il faut enlever la part imposée (en dessous de 0 sur le graphique).

Sur le pays de Lorient Quimperlé, la part des revenus issus de l'activité est de 64%. Elle est un peu moins importante que sur la Bretagne (67%). La part est plus élevée à BBO Communauté (68%) qu'au niveau breton tout en restant en dessous du niveau France métropolitaine (73%).

Sur le pays de Lorient Quimperlé, la part des revenus issus **des pensions et retraites** représente 37 % des revenus disponibles, soit 4 points au-dessus du niveau régional et 9 au-dessus du niveau national.

Les revenus prélevés pour impôt sont situés entre 13% et 15% pour les intercommunalités observées, et sur la région Bretagne, quand elle est à 17% au niveau national.

Cette surreprésentation s'explique par deux phénomènes conjoints :

- La structure de la population : pour 36,4 % des ménages la personne de référence est à la retraite sur le pays de Lorient Quimperlé contre 29,5 % en France métropolitaine et 33,4 % en Bretagne
- un niveau de vie supérieur des ménages dont la source principale provient des retraites : 1 913 € par mois sur le pays de Lorient-Quimperlé contre 1 863 € en France métropolitaine.

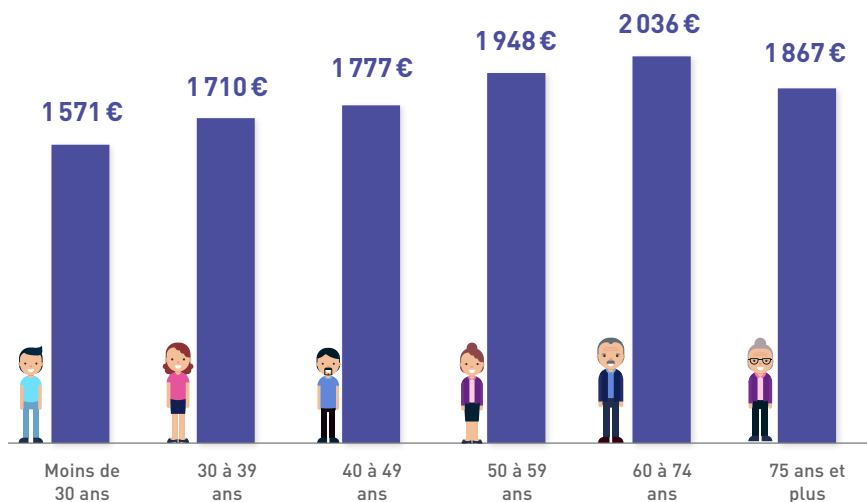
FOCUS SUR LE PAYS DE LORIENT QUIMPERLÉ

UN NIVEAU DE VIE MÉDIAN QUI S'ACCROÎT JUSQU'À 75 ANS

Le **niveau** de vie médian **augmente avec l'âge** pour atteindre 2 036 € mensuel pour la tranche des 60 à 74 ans. Les jeunes retraités ont désormais un niveau de vie supérieur à celui des personnes en âge de travailler. Toutefois, les retraités plus âgés (plus de 75 ans) ont un niveau de vie inférieur tout en restant au-dessus de celui des moins de 50 ans.

En 5 ans, les tranches d'âges qui ont le plus vu leurs revenus augmenter sont les 40 à 49 ans (+10%) et les 75 ans et plus (+11%). Pour les autres tranches d'âges, la progression se situe entre 7 et 8%.

Médiane des revenus disponibles par mois du pays de Lorient Quimperlé par U.C selon la tranche d'âges en 2020



Source : Insee-FiloSoFi - 2020
Traitement : AudéLor – mai 2023

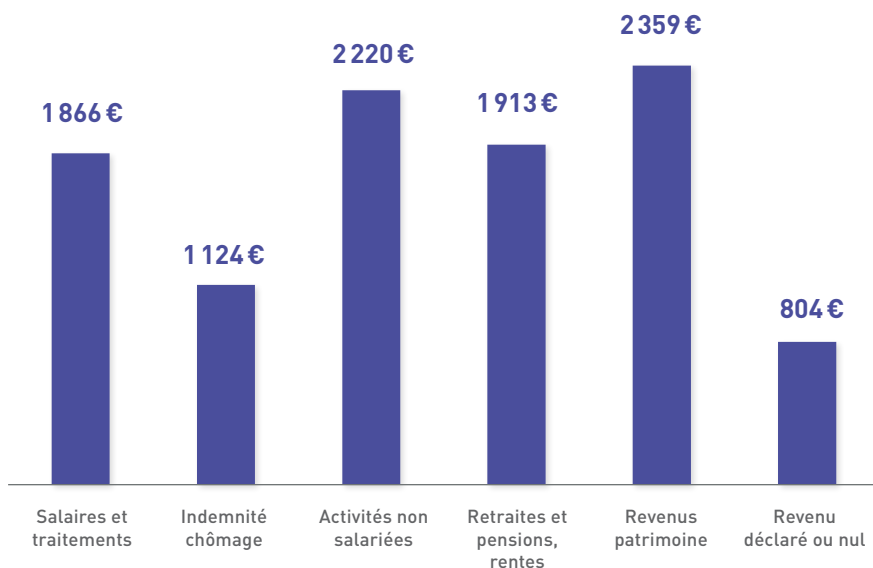
D'ailleurs, comme on le constate sur le graphique suivant, les ménages dont la principale **source de revenus est une pension ou retraite ont un niveau de vie plus élevé** (1 913 €) que les ménages dont la principale source de revenus est le salaire ou traitement (1 866 €)

Les ménages dont les principales sources de revenus proviennent des activités non salariées (entrepreneurs, professions libérales...) ont un niveau de vie supérieur aux

ménages dont les revenus sont issus principalement des salaires et traitements ou des retraites, pensions et rentes. Les **revenus les plus élevés** sont ceux des ménages dont la source principale de revenu est issue du patrimoine (mobilier ou immobilier)

Enfin, les ménages qui dépendent essentiellement des indemnités chômage ou des minima sociaux (revenus déclarés nuls) ont un niveau de vie nettement inférieur.

Médiane par UC des revenus disponibles par mois selon la source principale de revenus en 2020



Source : Insee-FiloSoFi - 2020
Traitement : AudéLor - mai 2023

De 2015 à 2020, les progressions de revenus disponibles **les plus faibles** sont observées chez les ménages dont la source principale de revenus sont **les indemnités chômage** et ceux dont la source principale sont les activités non salariées : +8% dans les deux cas. À l'opposé, ce sont les ménages qui déclarent des revenus nuls qui ont vu leur niveau de vie progresser le plus avec une

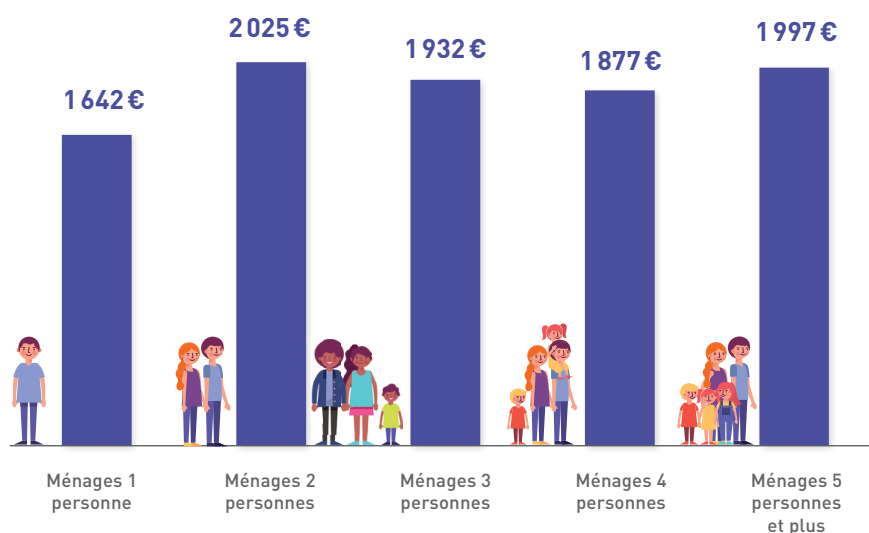
hausse de 14% mais sur des montants beaucoup plus faibles. Les ménages dont la source principale de revenus est issue des revenus du patrimoine ont connu la deuxième meilleure progression en 5 ans (+12%). Ils avaient déjà un niveau de vie supérieur à toutes les autres catégories.

LA TAILLE ET LE TYPE DE MÉNAGE IMPACTENT LE NIVEAU DE VIE

Les niveaux de vie (cf. encadré) varient en fonction de la taille du ménage. Les ménages de deux personnes, qui peuvent cumuler deux salaires sans enfant à charge,

ont un niveau de vie supérieur à toutes les autres tailles de ménages qui comprennent, soit seulement 1 personne, soit 3 personnes et plus.

Médiane des revenus disponibles par UC selon la taille des ménages en 2020

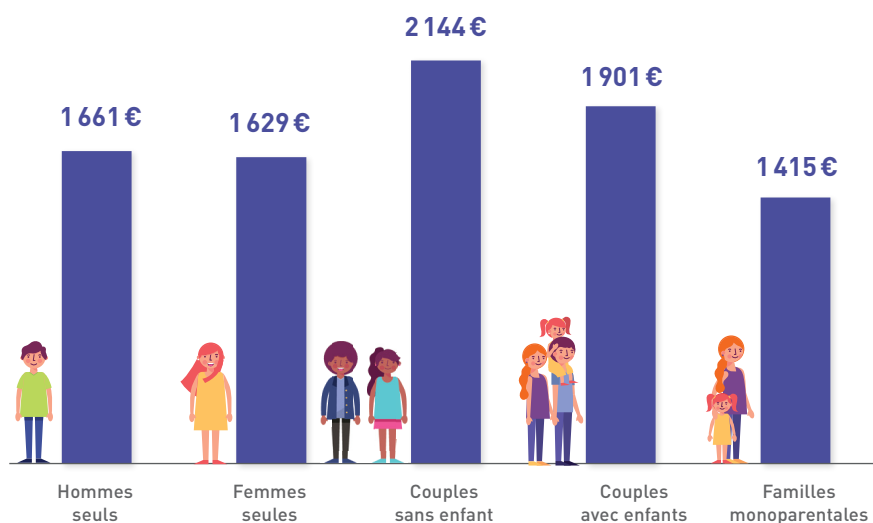


Source : Insee-FiloSoFi - 2020
Traitement : AudéLor - mai 2023

Plus que la taille du ménage, c'est le **nombre d'enfants à charge** qui va avoir un impact sur le niveau de vie. Ainsi, les couples avec enfants ont un niveau de vie inférieur à ceux sans enfants. Les familles

monoparentales ont un niveau de vie inférieur à celui des personnes seules et 729 € de moins par mois que les couples avec enfant(s).

Médiane des revenus disponibles par UC selon le type de ménage en 2020



Source : Insee-FiloSoFi - 2020
Traitement : AudéLor - mai 2023



MÉTHODE DE CALCUL

Les niveaux de vie et leurs distributions ont été reconstitués par une moyenne pondérée par le nombre d'unités de consommation des 3 intercommunalités qui composent le pays de Lorient-Quimperlé.

Contact

Rozenn Ferrec-Bonneté : 02 97 12 06 66

AUDÉLOR
DÉVELOPPEUR DE TERRITOIRE

12 avenue de la Perrière
56324 Lorient cedex
02 97 12 06 40

www.audelor.com

Directeur de la publication : Pascal Le Liboux
ISSN 2118-1632



Pour télécharger
les communications
d'Audélor : www.audelor.com

